

Après consultation de chacun des conseils syndicaux de nos 3 établissements d'Airbus Operations SAS, la **CFE-CGC** a signé les accords 2015 de la politique salariale non-cadres et cadres.

Le contexte :

Un niveau prévisionnel d'inflation beaucoup plus faible qu'en 2014 (0% contre 1,3%).

L'arrêt des négociations sur le temps de travail des cadres après le refus de la **CFE-CGC** de continuer des discussions ne permettant pas d'aboutir à un accord gagnant-gagnant.

Ce que nous avons obtenu :

Les négociations ont permis d'obtenir :

- La politique salariale la plus avantageuse du groupe AIRBUS, la plaçant en tête des politiques salariales du GIFAS.
- Une clause de rendez-vous pour étudier les conséquences d'une dérive inflationniste au cours de l'année.
- Des dates d'application anticipées par rapport à 2014.

Pour les Non Cadres:

- Une Garantie d'Evolution de Salaire de 20€ pour ceux n'ayant pas d'AI.
- Un niveau d'AI proche de celui de 2014.

Pour les Cadres :

- Aucun impact lié à l'arrêt des négociations sur le temps de travail vis-à-vis de la politique salariale cadre.
- Le financement partiel des promotions permettant la progression des uns sans amputer l'augmentation des autres.
- Une Garantie de Progression Salariale protégeant les cadres sans AI pendant 2 ans.

La CFE-CGC regrette :

D'être la seule à demander :

- La reconnaissance des non-cadres forfaités alors même que cela est le cas dans presque toutes les entités d'Airbus Group.
- La reconnaissance de la hiérarchie technique avec une prime maîtrise identique à la prime de la hiérarchie atelier.

Toulouse le 09/06/2015